

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE 10 JUILLET 2015

Liste des présents :

Monsieur Bernard Schmeltz : préfet de l'Essonne
Madame Chantal Castelnot : sous-préfète de Palaiseau
Monsieur Michel Bournat : président de la CAPS
Madame Françoise Marhuenda : maire de la commune des Ulis
Madame Marie-Pierre Digard : maire adjointe de la commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de Lasteyrie : maire de la commune de Palaiseau
Monsieur Jean-François Vigier : maire de la commune de Bures sur Yvette
Monsieur Jean-Luc Curat : maire adjoint de la commune de Saclay
Monsieur Serge Blin : maire adjoint de la commune de Saint Aubin
Monsieur Guillaume Pasquier : directeur général de l'EPPS
Madame Brigitte Grégoire : directrice Société du Grand Paris
Monsieur Yves Demay : directeur de l'Ecole Polytechnique
Monsieur Gilles Bloch : président de l'Université Paris Saclay
Monsieur Jacques Bittoun : président de l'Université Paris Sud
Monsieur Antoine du Souich : directeur général adjoint à l'EPPS
Monsieur Nicolas Raghavan : directeur général adjoint au conseil départemental de l'Essonne
Monsieur Yves Rauch : directeur DDT 91
Madame Géraldine Treguer : chargée de mission DDT91
Monsieur Laurent Olive : UTDRIEE
Monsieur Emmanuel Ballu : Caisse des dépôts et Consignations
Monsieur Maxime Viala : directeur de cabinet à la commune d'Orsay
Monsieur André Paya : directeur des services techniques à la commune de Palaiseau
Monsieur Charly Guillard : responsable développement urbain à la commune de Palaiseau
Monsieur Nicolas Fau : directeur général des services de la commune des Ulis
Monsieur Guillaume Neveux : cabinet d'études I-care
Monsieur Philippe Maitre : directeur général des services de la CAPS
Monsieur Thibault de Sade : directeur de cabinet de la CAPS
Monsieur Patrick Le Gall : directeur pôle urbanisme et prospective à la CAPS
Madame Lola Schneider : chargée de projets à l'EPPS

Introduction et rappel du contexte

La séance est ouverte à 16 heures par monsieur Schmeltz, Préfet du département de l'Essonne, représentant le Préfet de région pour présider, pour le compte de l'Etat, le comité de pilotage de validation du Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris Saclay Territoire sud.

Il remercie les participants de leur présence. Il rappelle brièvement les derniers échanges entre l'Etat et les collectivités locales, à la suite de l'avis défavorable de la commission d'enquête sur le projet de CDT remis le 23 avril 2015. Au regard des recommandations et des conclusions de la commission d'enquête, il a été décidé d'actualiser le document, et de le soumettre à nouveau au public lors d'une

enquête publique complémentaire. Il propose au président de la CAPS, Michel Bournat, de rappeler les grandes étapes de ce dossier.

Michel Bournat remercie à son tour les participants et prie l'assemblée d'excuser l'absence du président du Conseil Départemental de l'Essonne, qu'il représente en tant que premier vice-président. Il retrace rapidement la procédure CDT passée.

Le projet de CDT Paris Saclay Territoire sud a été arrêté à l'unanimité lors d'un comité de pilotage le 2 septembre 2013.

Comme le prévoit la procédure, il a été transmis pour avis à l'Autorité Environnementale et aux Personnes Publiques Associées, lesquelles ont transmis leur avis au cours de l'automne 2013.

Compte tenu de la proximité des élections municipales du printemps 2014, il a été décidé de reporter l'enquête publique à l'automne 2014.

Au cours de l'été et de l'automne 2014, des réunions publiques d'information et de concertation ont été organisées dans l'ensemble des collectivités concernées par le CDT.

Par ailleurs, des motions ont été prises par certaines collectivités en vue d'amender le projet de CDT (Palaiseau, Les Ulis et la CAPS), qui peuvent se résumer ainsi :

- suppression du déménagement du centre commercial des Ulis et par voie de conséquence de la construction d'un éco quartier de 2 000 logements familiaux environ sur cette emprise ;
- modification du programme de la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique (QEP) pour réduire le nombre de logements familiaux de 2 500 à 2 000 unités ;
- renforcement de la prise en compte du développement durable dans le projet, en faisant davantage référence aux éco quartiers, à l'émergence de l'agriculture périurbaine, à la mise en valeurs du réseau de rigoles en préservant sa fonction hydraulique et son identité naturelle et paysagère ;
- assurance que les infrastructures nécessaires soient réalisées concomitamment aux projets d'aménagement ;
- précisions sur les engagements financiers des grands partenaires.

Ces motions ont été insérées dans les registres d'enquête.

Prévue initialement pour une durée d'un mois, du 17 novembre au 20 décembre 2014, l'enquête publique a été prolongée de 26 jours, à la demande de la commission d'enquête, soit jusqu'au 15 janvier 2015. Cette prolongation a permis la tenue d'une réunion publique complémentaire aux Ulis le 8 janvier 2015.

La commission d'enquête a émis cinq recommandations (lisibilité améliorée du document, cartographie plus claire, précision sur les coûts et le phasage des opérations, développement sur la prise en compte de l'environnement et gouvernance davantage partagée du projet par la population). Elle a considéré qu'il convenait d'actualiser le document validé en septembre 2013, et de préciser la localisation d'une partie des logements devant être construits, et, en conséquence, a préféré émettre un avis défavorable sur le projet de CDT.

Compte tenu de cet avis, les collectivités locales et l'Etat ont souhaité poursuivre la procédure en recourant à une enquête complémentaire prévue aux articles L.123-14 II et R.123-23 du code de l'environnement. Il convenait d'actualiser les différentes pièces du dossier, dont l'évaluation environnementale, et d'y adjoindre une notice explicative évoquant les modifications substantielles apportées au projet initial. C'est le dossier présenté ce jour.

Si le comité approuve ce dossier et arrête à nouveau le projet de CDT, celui-ci sera soumis pour avis à l'Autorité Environnementale et aux Personnes Publiques Associées, permettant une enquête publique aux horizons octobre - novembre 2015 et un rapport de la commission d'enquête vers la mi-décembre. Le CDT pourra alors être signé par l'Etat et les collectivités locales après délibérations des conseils communautaire et municipaux.

Il est rapidement rappelé les principales modifications apportées au projet de CDT présenté ce jour :

- une localisation et cartographie plus précises des logements programmés dans le cadre de l'aménagement de la frange sud ;
- une actualisation générale du document au regard des deux années écoulées, et notamment des deux ZAC situées dans la frange sud du plateau ;
- une temporalité affinée de l'ensemble des fiches actions entre les projets courts termes et ceux à moyens et longs termes ;
- la suppression de certaines fiches en fonction des motions votées par les différentes collectivités ;
- des précisions quant aux coûts et aux plannings prévisionnels des grands équipements d'infrastructures.

Afin d'avoir une vue complète du dossier, un représentant du cabinet d'étude chargé d'actualiser l'évaluation environnementale intervient pour clarifier et préciser les modifications, lesquelles portent sur l'actualisation des données du CDT, la prise en compte de l'avis de l'Autorité Environnementale et de l'avis de la commission d'enquête.

Le Préfet de l'Essonne procède ensuite à un tour de table afin que les différents signataires puissent s'exprimer sur la démarche engagée et sur le projet de CDT.

Le Préfet de l'Essonne soumet ensuite au vote l'autorisation d'envoyer le projet de CDT aux Personnes Publiques Associées et de soumettre ce projet à une nouvelle enquête publique. Ce vote recueille l'unanimité des votants.

Le Préfet de l'Essonne remercie l'ensemble des participants pour le travail accompli et salue à cet égard l'esprit Saclay qui assure le bon déroulement d'un projet exceptionnel.

Il est précisé que le dossier sera transmis dès la fin juillet à l'Autorité Environnementale et aux Personnes Publiques Associées, et que l'Etat sera le maître d'ouvrage de l'enquête publique, pour le compte des signataires du CDT.

La séance est levée à 17 heures.